

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE REMIGNY

ARRÊTÉ DE NON OPPOSITION A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE Dossier déposé complet le 03 Avril 2025	Dossier n° DP 71369 25 E0007
Par : SARL GROUPE SOLUTION VERTE représentée par Yossef OUAZANAN	
Demeurant à : 40 Rue du Gal Malleret Joinville - 94400 VITRY-SUR-SEINE	Surface de plancher autorisée : //
Pour : Pose de panneaux photovoltaïques en toiture	Nb de bâtiments créés : //
Sur un terrain sis à : 13 Rue des Écoles - 71150 REMIGNY	Nb de logements créés : //
Cadastré : B857	Destination : habitation

Le Maire,

- Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) révisé le 25/10/2022, modifié le 12/03/2025,

ARRETE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Remigny, le 28 avril 2025

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Remigny, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE REMIGNY' and 'Seine-et-Loire'. A blue ink signature is written over the stamp.

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande :